



## Vœux de la municipalité :

La traditionnelle cérémonie des vœux du Maire aura lieu



**le samedi 5 janvier à 17 h**

En la salle Oudin-Bretheau /  
Les charmilles

Occasion sympathique d'échanger avec le Maire, les adjoints et les Conseillers municipaux et de partager une excellente galette des rois.

## Réception des nouveaux ménarsois

Les habitants de Ménars qui sont arrivés en 2012 seront reçus par le Conseil municipal le

**Samedi 5 janvier à 16 h**

en la salle du Conseil

(1er étage de la mairie)

Occasion de faire connaissance, de rencontrer les élus, de prendre le pouls du village...



**Trottoirs enneigés** : En application de l'article R610-5 du Code pénal, des articles L2542-3 et 4 du Code général des collectivités territoriales et du Règlement sanitaire départemental, le Maire de Ménars a pris un arrêté imposant aux riverains de la voie publique (propriétaires ou locataires) de balayer et de racler la neige et le verglas sur le trottoir devant leur maison jusqu'au caniveau. En cas de verglas, il convient de jeter du sel, du sable, des cendres ou de la sciure de bois. En cas d'absence de trottoir, balayage et raclage se font sur 1 m 50 à partir du mur ou de la clôture.



## Échos du Conseil municipal du 17 décembre :

- ♦ En comptabilité, les honoraires de l'architecte sont rattachés à l'opération « commerce »
- ♦ Deux agents recenseurs sont recrutés pour procéder au recensement de la population, en 1er trimestre 2013.
- ♦ Il est prévu qu'un agent communal puisse être mis à la disposition des Communes de Villerbon et St Denis dans le cadre du RPI en fonction des décisions prises par ces deux communes.
- ♦ Les charges mensuelles des logements des 22 et 26 Avenue G. Charron sont réévaluées.
- ♦ Une convention est passée avec le CAUE de Blois pour une étude préalable sur l'aménagement de la mairie.
- ♦ Le 18 décembre, le dossier de la ZAC des Coutures est présenté au Conseil, tel qu'il sera envoyé à la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

**Conseil municipal** : la prochaine réunion du Conseil municipal aura lieu le  
**Lundi 28 janvier 2013 à 19 h.**

**Etat civil** : Naissances :  
TOUIL Solal le 20 décembre  
WILBERT Angelina le 25 décembre

**S** **ecrétariat de mairie** : il est ouvert  
Les mardi - jeudi et samedi de 9h à 12h  
et le vendredi de 14 h à 16 h 30  
**Tel : 02 54 46 81 25**  
Courriel : [mairie.menars@wanadoo.fr](mailto:mairie.menars@wanadoo.fr)  
Permanence du Maire : le lundi de 16 à 18 h  
ou sur rendez-vous.

*La rédaction des « échos de Ménars » vous souhaite une*  
**bonne et heureuse**  
**année 2013**



**indra**  
AGGLOMERATION DE MENARS  
11, rue des Indes 13, 45100 MENARS  
02 38 42 00 00  
www.indra.fr

**Agglopolys**  
Communauté de Communes  
de Menars

**www.agglopolys.fr**

**N° Vert 0 800 77 52 41**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**N° Vert 0 800 77 52 41**  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**indra**  
AGGLOMERATION DE MENARS  
11, rue des Indes 13, 45100 MENARS  
02 38 42 00 00  
www.indra.fr

**Agglopolys**  
Communauté de Communes  
de Menars

**www.agglopolys.fr**

**N'ABANDONNEZ PLUS  
VOTRE VEHICULE HORS D'USAGE**

**AGGLOPOLYS LE COLLECTE  
GRATUITEMENT  
ET LE RECYCLE !**

[www.menars.fr](http://www.menars.fr)

## **A**TELIER DESSIN / PEINTURE

Le lundi à 18H30 avec Suzanne ALBERT

Contactez Andrée LAVAL au 02.54.46.87.95

Cotisation annuelle 210 €

**L'**atelier du fil : le jeudi de 14 h 30 à 16 h 30  
à la salle des Charmilles.

Renseignements auprès de Edith (Tel : 0254468276)

## **A**telier «Gym-détente»

le mercredi à 19 h 30

(Renseignements : Elisabeth 02.54.46.83.49 )

**O**enologie : Prochaine soirée  
Le vendredi 1er février

de 19h00 à 22h00,

toujours à la Salle de la Bibliothèque au  
11 avenue Guillaume Charron.

Thème abordé : « les bulles »

Réservez dès maintenant

(15 € par personne) auprès de Philippe Trioreau  
mobile 06 77 04 37 87,

mail [ptrioreau@wanadoo](mailto:ptrioreau@wanadoo)



**B**ibliothèque :  
compte tenu de  
l'extrême  
faiblesse de la  
fréquentation, la  
bibliothèque de prêt de  
Ménars est  
définitivement fermée.



## **O**ffices religieux :

Les messes dominicales  
sont célébrées à l'église  
de Villebarou chaque dimanche à  
10 h 30.



## **L'**Amicale ménarsoise vous invite

*AU CLUB DE JEUX*

**Mardi 8 janvier à 14 h 30**

*A L'APRES-MIDI RECREATIF*

**Mardi 22 janvier à 14 h 30**

*ASSEMBLEE GENERALE*

**Mercredi 23 janvier**

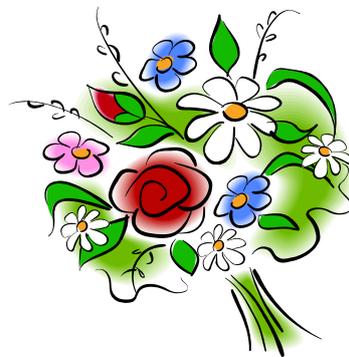
## **A**rt floral : mardi 15 janvier à 20 h

Salle des charmilles

Participation : 20 €.

Renseignements et inscription :

Mme WILBERT Tel : 02 54 74 17 14



## **L**es urgences médicales :

### PHARMACIES

Appeler le 3237

Identifiez votre commune.

Donnez l'heure à laquelle vous irez à la Pharmacie. Le serveur vous donnera l'adresse des pharmacies de garde - Si vous hésitez trop longtemps ou si vous faites des erreurs de frappe, vous serez transféré sur un opérateur.

### MEDECINS

en cas d'urgence, appeler le SAMU en faisant le 15

### CHIRURGIENS-DENTISTES

Dimanches et jours fériés de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Appeler le 02 54 78 17 26

### KINESITHERAPEUTES

Soins respiratoires d'urgence : Appeler le 02 54 56 84 84

**CENTRE ANTI-POISON** : Appeler le 02 41 48 21 21

**Le castor d'Europe** : Il était autrefois appelé bièvre, nom d'origine gauloise souvent retrouvé dans les noms de villages. Les castors d'Europe ont été réintroduits par Loir et Cher Nature (SEPN à l'époque). Il avait disparu, chassé pour sa fourrure, le castoréum et sa chair. Adulte, il pèse en moyenne 21 kg, mesure 1 m queue comprise. Mammifère à queue plate, c'est le plus gros rongeur d'Europe. Le castor a besoin d'une importante végétation riveraine : saules, frênes, noisetiers... Il a besoin de 2 kg de matières végétales ou de 700 g d'écorces par jour. Il coupe le tronc d'un arbre avec ses incisives puis, il taille une branche qu'il transporte dans l'eau pour se nourrir des feuilles et aussi de l'écorce. Pour installer sa hutte terrier, il a besoin d'une présence d'eau permanente de façon à ce que l'entrée du gîte ait un accès immergé.



Les castors sont monogames et ont une seule portée de 2 à 4 petits. Dans la chambre du terrier, la femelle aménage un lit de copeaux, de roseaux et d'herbes très propre et toujours sec. Elle allaite ses petits avec ses 4 mamelles. La cellule familiale est composée des parents, des jeunes de l'année ainsi que ceux de l'année précédente. Vers 2 ans, à l'âge de la maturité sexuelle, les jeunes sont chassés de la hutte parentale et partent s'installer dans les alentours. Un castor peut vivre 7 à 8 ans en moyenne.

L'activité du castor est essentiellement nocturne et en partie crépusculaire. Le domaine vital s'étend sur 1 à 2 km de cours d'eau. L'animal ne s'éloigne jamais du cours d'eau. Il reste au terrier l'hiver lorsque la température est trop basse. C'est un excellent nageur qui n'a quasiment pas de prédateurs dans l'eau. A terre, il marche et court maladroitement et là il peut facilement être attaqué. Depuis 1968, le castor est protégé sur l'ensemble du territoire.

**Réponse de l'énigme précédente** : Le partage est-il équitable? Non, le premier berger doit prendre 9 francs, et le deuxième 3 francs. En effet, le premier avait 7 fromages. Il en a donc donné 3 au promeneur. Le deuxième avait 5 fromages, il n'en a donné qu'un seul au promeneur. Le promeneur a acheté 4 fromages avec 12 francs. Chaque fromage coûte donc 3 francs. Celui qui en a donné 3 doit donc recevoir 9 francs, et l'autre qui n'en a donné qu'un doit recevoir 3 francs.

**Enigme** : Un homme du désert vient de mourir. Il avait 17 chameaux. Il désire, selon son testament, léguer la moitié de ses chameaux à son premier fils, le tiers à son deuxième fils, et le neuvième à son troisième fils. Dix-sept n'étant divisible ni par 2, ni par 3, ni par 9, comment partager les chameaux?

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1											
2											
3											
4											
5											
6											M
7											
8											
9											
10											
11											

**Horizontalement** : 1/ presque refroidi - Ville d'eaux  
 2/ Participante à un jeu 3/ Produit de l'abeille - Initiales des Rolls - Pour le Do 4/ Désistement 5/ Paresseux - terminaison féminine - Elle sauva Rome 6/ Bout du doigt corné - Employé d'écurie 7/ Dêvétue - Oiseau coloré 8/ Acquisè à la naissance - lettre grecque 9/ Pronom relatif - Mise sous contrôle de société - Sortie 10/ Impression de goût 11/ Période - Ville normande - crochet

**MOTS**  
**CROISES**

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K
1	A	N	K	Y	L	O	S	E	S		U
2	V		I		I		P	I	P	E	S
3	I	S		N	E	S		D	I	X	
4	L	A	R	E		A	M	E		C	E
5	I	L		E	P		U	R	E	E	S
6	S	E	P		E	R	S		M	S	T
7	S		O	B	I		C	O	U	S	
8	A	I	L		G	R	A	U		I	F
9	N		L	I	N		R	A		V	E
10	T	H	E		E	D	I	T		E	T
11	E		N	A	S	E		E	S	S	E

**Verticalement** : A/ Anarchique B/ ...ou là - Dans le vent - peu vétu C/ Dieu soleil - Premier livre de la Bible D/ Montagne arabe E/ Génisse divine - excite F/ Objet de vote - Amusement G/ Encore un peu vert H/ Chanteuse coréenne - Ventile I/ Césium - Propres aux nœuds J/ Exclamation de doute - Pronom personnel K/ Deux points